

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE L'ESCARENE Séance du vendredi 24 octobre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-quatre octobre, à dix-neuf heures trente, le Conseil municipal, légalement convoqué le seize octobre deux mille vingt-cinq, s'est réuni au siège de la mairie de L'Escarène, sous la présidence du docteur Pierre Donadey, maire

Etaient présents : DONADEY Pierre, BARRIOS-BRETON Marie-Thérèse, VALLAURI Jean-Claude, DUQUESNE Céline, SABLAYROLLES Rolande, NITART France, ROMERO Muriel, SOUMATI Marie-Christine, BRACCO Patrice, VRIGNON Bertrand, SIMON Raphael, DORDE Maeva

Absents représentés : ARIS Georges représenté par VALLAURI Jean-Claude, SALTON Gérard représenté par DUQUESNE Céline, ZIZZO François représenté par DONADEY Pierre, DUPONT Martine représentée par BARRIOS-BRETON Marie-Thérèse, ANTHOINE SAVARY Kathia représentée par NITART France, CHIBANI Franck représenté par SABLAYROLLES Rolande

Absents excusés : LUPOTTO Gérard, DOTTAIN Laurence

Absents : BEUGNIET Pierre, LACOUT Philippe

Madame Rolande Sablayrolles a été nommée secrétaire de séance

Délibération n°: 25 10 04

Objet :

Adhésion au nouveau groupement de commandes départemental pour l'acheminement et la fourniture d'électricité – période 2026/2029

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2121-29 et suivants relatifs aux attributions du conseil municipal,

Vu la délibération n°10 du 27 juin 2025 du Conseil départemental relative à la constitution d'un nouveau groupement de commandes pour l'acheminement et la fourniture d'électricité pour la période du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2029,

Vu la convention bilatérale constitutive du groupement de commandes pour ladite période,

Considérant que la commune est actuellement membre du groupement de commandes départemental 2024/2027 relatif à l'acheminement et la fourniture d'électricité,

Considérant que l'accord-cadre attribué il y a deux ans a été établi sur la base de l'organisation du marché de l'électricité alors en vigueur, intégrant notamment le dispositif ARENH (Accès régulé à l'électricité nucléaire historique),

Transmis à la Préfecture le : Date visa
Affiché le : 30/10/2025

AR Prefecture

006-210600573-20251024-251004-DE
Reçu le 29/10/2025
Publié le 29/10/2025

Considérant que la disparition de ce dispositif au 1er janvier 2026 nécessite la mise en place d'un nouvel accord-cadre adapté à la nouvelle organisation du marché de l'électricité,

Considérant que le Département a engagé la procédure de constitution d'un nouveau groupement de commandes pour la période 2026/2029, à laquelle les membres actuels sont invités à adhérer,

Considérant qu'un premier marché subséquent pour la fourniture d'électricité à compter du 1er janvier 2026 sera lancé début octobre 2025, et que chaque membre devra se positionner sur la fourniture d'électricité « verte » ou non,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Ouï l'exposé du maire, et après en avoir délibéré,

- Décide d'adhérer au nouveau groupement de commandes départemental 2026/2029 relatif à l'acheminement et la fourniture d'électricité, constitué par le Conseil départemental
- Autorise le Maire à signer ladite convention ainsi que tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Nombre de conseillers en exercice : 22

Nombre de présents : 12

Nombre de votants :

Pour : DONADEY Pierre, BARRIOS-BRETON Marie-Thérèse, VALLAURI Jean-Claude, DUQUESNE Céline, SABLAYROLLES Rolande, ARIS Georges représenté par VALLAURI Jean-Claude, SALTON Gérard représenté par DUQUESNE Céline, NITART France, ZIZZO François représenté par DONADEY Pierre ; ROMERO Muriel, DUPONT Martine représentée par BARRIOS-BRETON Marie-Thérèse, SOUMATI Marie-Christine, BRACCO Patrice, VRIGNON Bertrand, ANTHOINE SAVARY Kathia représentée par NITART France, SIMON Raphael, CHIBANI Franck représenté par SABLAYROLLES Rolande, DORDE Maeva

Contre : /

Abstentions:/

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits, pour expédition conforme.

LA SECRÉTAIRE DE SÉANCE
Rolande SABLAYROLLES



LE MAIRE
Docteur Pierre DONADEY



AR Prefecture

006-210600573-20251024-251004-DE
Reçu le 29/10/2025
Publié le 29/10/2025

Transmis à la Préfecture le : Date visa
Affiché le : 30/10/2025